



Organisme de surveillance c. association

Quelle est la différence?

Un organisme de surveillance, comme l'Office de surveillance des fournisseurs de soins de santé et de soutien, se concentre sur la protection du public, tandis qu'une association comme l'Association des préposés aux services de soutien à la personne de l'Ontario se concentre sur les intérêts de ses membres. Les deux organismes agissent comme des partenaires du système pour offrir des soins de santé efficaces en Ontario.

	OFFICE DE SURVEILLANCE (OSFSSS)	ASSOCIATION PROFESSIONNELLE (OPSWA)
Mandat	Agit dans l'intérêt public.	Défend et agit dans l'intérêt de ses membres.
Responsabilité	Rend des comptes au public par l'intermédiaire du gouvernement provincial.	Rend des comptes à ses membres.
Activités	<p>Établit les exigences en matière d'études et d'expérience pour l'inscription.</p> <p>Établit un code de déontologie imposé par la loi, dans lequel il tient les personnes inscrites responsables de la sécurité et de la qualité de soins conformes à l'éthique. Le Code de déontologie constitue le fondement du processus de traitement des plaintes et des mesures disciplinaires de L'OSFSSS.</p> <p>Doit tenir un registre public obligatoire de tous les membres inscrits actuels et antérieurs, y compris le lieu d'emploi, l'historique d'inscription et toute préoccupation relative à la conduite.</p>	<p>Peut publier des ressources sur les meilleures pratiques et offrir des possibilités de formation continue.</p> <p>Peut publier une base de données en ligne de ses membres et employeurs.</p> <p>Crée des occasions de réseautage pour ses membres.</p>
Inscription c. appartenance	Inscrit les personnes qualifiées en fonction de critères légiférés. Actuellement, l'inscription à l'OSFSSS est volontaire.	Accepte des membres en fonction de critères déterminés par l'association et, à sa discrétion, peut annuler leur appartenance. L'appartenance est volontaire.
Assurance qualité	Est légalement tenu de promouvoir le maintien et l'amélioration continue des qualifications et des compétences pour s'assurer que les membres inscrits fournissent des soins sûrs, de qualité et conformes à l'éthique.	Peut offrir aux membres des possibilités de formation continue.
Plaintes et rapports	Dispose d'un processus législatif de traitement des plaintes	Peut fournir du soutien aux membres en les aidant à répondre aux plaintes et aux rapports sur leur conduite ou leur comportement et en leur offrant une assurance responsabilité professionnelle.
Défense	Travaille avec le gouvernement, les personnes inscrites et le public pour assurer des soins éthiques, sûrs et de qualité, dans l'intérêt public, mais ne fait pas de travail de plaidoyer manifeste.	Plaide en faveur de la reconnaissance professionnelle afin d'apporter des changements à la prestation des services, aux salaires, aux conditions de travail et à la sensibilisation du public aux services.

Pour en savoir plus sur l'OSFSSS, visitez : hscpoa.com

Office de surveillance des fournisseurs de soins de santé et de soutien.

Les soins de qualité sont la pierre angulaire de notre système de santé, et les PSSP y jouent un rôle essentiel. Dans ses efforts pour embaucher, soutenir et conserver les personnes qui fournissent des soins cruciaux, le gouvernement de l'Ontario a créé l'OSFSSS, qui offre des avantages importants aux PSSP, à leurs employeurs et aux personnes qui comptent sur leurs soins.



Visitez : hscpoa.com